

cles. Il en fit même après sa mort, qui arriva en l'an 326 le 6 décembre. « N. S. qui avoit honoré le saint en sa vie par tant de grands miracles, l'exalta après sa mort d'autres no moindres. Car dès lors il coula du corps vne merueilleuse liqueur, qui étoit très salutaire à toutes maladies... »

Entre autres miracles arrivés après sa mort, nous citerons ce vandale qui, ayant trouvé une image de saint Nicolas, et, ayant entendu raconter par des chrétiens les prodiges qu'il avait opérés, lui donna, un jour qu'il s'absentait, la garde de sa maison, en lui recommandant de bien soigner son or. Au retour, l'or avait disparu. Des voleurs avaient tout enlevé. Le vandale se fâcha très fort contre le saint, et se mit à frapper l'image. « Au même temps saint Nicolas s'apparut aux larrons, qui estoient bien joyeux de cette bonne despoille, et leur commanda rudement de le rapporter incontinent, les intimidant à bon escient s'ils ne le faisoient. Les voleurs firent restitution et le vandale admirant cela se convertit à nostre sainte foi... »

Un jeune homme fait prisonnier par les sarrasins avait été conduit à Babylone où il servait le roi en qualité d'échanson. Un jour qu'il lui servait à boire il poussa un profond soupir et répondit au roi, qui lui demandait la cause de cette tristesse, que ses parents étoient en ce moment saint Nicolas et qu'il eût bien voulu être parmi eux. « Le roy tout enflé et bouffi d'orgueil, lui dit : O misérable ! qui vous pourra déliurer de mes mains ? A l'instant saint Nicolas s'apparut, et prenait le garçon par les cheveux, en la posture qu'il estoit la coupe à la main, l'enleva à la vue du roy, et le rendit à ses parents sain et sauf alors qu'ils s'lemisoient sa leste... »

Le corps de saint Nicolas fut transporté de Myre en la ville de Berry (alors dans la province de la Pouille au royaume de Naples) le 9 mai 1087 selon Sigebert, 745 ans après qu'il eût été enterré.

« Son corps saint est à présent là duquel cette précieuse liqueur découle, laquelle commença à florir dès lors qu'il décéda à Myre... de laquelle il est fait mention dans le bréviaire de Tolède... »

Cet abrégé est bien incomplet. On peut consulter les auteurs cités plus haut.

Z.

Les progrès industriels, ceux qui concernent l'outillage dont se servent nos manufacturiers, sont particulièrement l'objet des recherches auxquelles on se livre de toutes parts, parce qu'ils conduisent à l'économie de la fabrication, qui est une des conditions les plus essentielles de la production manufacturière.

La préparation économique des matières premières est la plus importante de toutes les conditions de succès : c'est pour cela qu'à l'Exposition universelle, tout aussi bien que dans nos foyers industriels, nous avons dû chercher à constater les avantages réels résultant de nouveaux systèmes qui se sont produits dans la spécialité de l'outillage s'appliquant au traitement des matières.

Parmi les plus remarquables outils employés à ces travaux préparatoires, nous avons à signaler tout particulièrement les machines à teiller et à peigner le lin et le chanvre, de M. J. WARD, de Moulins-Lille, département du Nord, on sait que pour le lin et le chanvre, comme pour la laine, le peignage est une des préparations les plus importantes qui précèdent la filature, qui, elle-même, n'est plus ou moins parfaite qu'autant que le peignage aura été bien traité. Le peignage à la mécanique se généralise dans nos établissements ; néanmoins, il existe un grand nombre qui font encore peigner à la main, quoique cela soit plus coûteux et moins parfait. Ces derniers doivent nécessairement et prochainement adopter le système de peignage à la mécanique. C'est dans leurs intérêts bien entendu, que nous leur conseillons d'examiner les avantages offerts par les machines de M. J. WARD. Nous avons vu fonctionner, nous-mêmes, ces machines dans plusieurs de nos principaux éta-

blissements. Le bénéfice qu'elles y ont apporté est considérable et peut complètement couvrir leurs dépenses d'achat dans une belle année.

Les machines WARD ont obtenu un des premiers prix à l'Exposition, et nous avons entendu émettre par la commission spéciale du jury l'opinion que ces machines, mises en concurrence avec les machines anglaises, n'ont laissé aucun doute sur la supériorité de celles du constructeur de Moulins-Lille. Nous sommes heureux de constater ce fait, qui sera d'une haute importance pour nos exportations et nos colonies. Le gouvernement a, du reste, reconnu cette supériorité en ordonnant que la machine WARD, ainsi que ses autres produits, tels que peignes, gills, fût achetée et placée dans le Conservatoire impérial des Arts et Métiers de Paris.

Nous croyons savoir aussi que M. J. WARD s'est rendu acquéreur, pour la France et d'autres pays, de la machine à teiller, système Mertens, qui a obtenu la médaille d'honneur à l'Exposition universelle et que des améliorations importantes, au point de vue de la perfection et de l'économie, ont déjà été introduites par lui à ce système.

Nous reviendrons probablement sur cette dernière et importante opération, et nous ne saurions trop engager nos correspondants spéciaux à tenir compte des avantages que nous signalons et qui peuvent résulter, pour eux, à se procurer de machines à teiller et à peigner le lin et le chanvre, dans les ateliers de M. J. WARD.

Cet article est extrait du journal la France industrielle du 21 juin 1856.

Nouvelles & Faits divers.

On dit que la Californie est le pays des merveilles ; nous voulons bien le croire, jusqu'à un certain point. L'or a déjà accompli des miracles de luxe, et les raffinements du confort ne peuvent avoir de limites, surtout dans un pays où les Anglais séjournent.

Voici maintenant que les journaux californiens, invoquant toujours la puissance de l'or, se permettent de servir à leurs abonnés (édition de l'étranger, bien entendu) une nouvelle d'une force incomparable. Les petits journaux, réduits trop souvent à l'invention de canards plus ou moins spirituels, vont se voiler la face. Désormais la lutte n'est plus possible. Adieu donc, innocentes nouvelles nouvelles, récits qu'on pouvait supposer vraisemblables et qui avaient quelque chance d'être goûtés par les lecteurs, vous êtes dépassés de cent coudées, votre règne est terminé, il fait place au nouvel élu : l'Inverosimblance. L'impossible seul aura cours, et l'extraordinaire, avec tous ses charmes, est appelé à remplacer les produits qu'une imagination trop vulgaire avait mis en circulation jusqu'à ce jour.

Lisez le récit extrait du journal l'Echo du Pacifique, et jugez :

« Une maison en bois, élevée de deux étages, ayant environ dix mètres de façade sur vingt de profondeur, vient d'être transportée du coin des rues Pacific et Drun, à San-Francisco, sur un lot vacant, rue Pacific, au dessous de Davis, avec tout son contenu, locataires, meubles, fournitures, provisions. C'est une sorte d'hôtel garni, tenu par un Allemand, Georges Roeben, qui payait 375 dollars par mois pour location du terrain.

N'ayant pu obtenir une diminution et ayant trouvé pour 65 dollars un lot vacant, il s'est décidé à emporter sa construction. Mais il y avait une difficulté : c'était de nourrir et de loger ses 70 ou 80 pensionnaires pendant le temps qu'exigerait le transport. Il y avait au rez-de-chaussée un débit de liqueurs qui chômerait pendant ce temps, ainsi que la boutique d'un marchand de cigares et l'établissement de blanchisseur d'un Chinois. George Roeben, qui est un homme entreprenant, ne s'est pas arrêté devant ces obstacles : enlever et transporter la maison était pour lui le moindre des embarras.

Il a prévu tous ses locataires que sa maison allait se mettre en marche, mais que cette promenade n'apporterait aucune interruption aux affaires de chacun. Ses pensionnaires seraient lo-

gés et nourris ; le marchand de liqueurs et le débitant de tabac continueraient à vendre, l'un ses petits verres, l'autre ses cigares, et John, le Chinois, blanchirait le linge de ses pratiques.

En effet, la maison s'est mise en marche sans qu'on en eût élevé un verre, une chaise. John a, chemin faisant, rendu ou reçu le linge qu'il avait à blanchir ; les pratiques sont venues boire le petit verre ou acheter leurs cigares ; les locataires de Georges Roeben ont déjeuné, dîné, couché, comme si de rien n'était ; les chambrières ont fait les lits, et le chef a continué de chauffer ses fourneaux.

Ce singulier voyage a duré quatre jours. La distance était courte, deux squares seulement à franchir ; mais la prudence commandait d'aller lentement pour arriver sûrement ; en conséquence, la maison n'a parcouru qu'un demi-square par jour. L'opération a parfaitement réussi, et son succès a justifié la confiance de Georges Roeben et de ses locataires. »

-- On lit dans la Gazette des Tribunaux :

Un crime, entouré de circonstances extraordinaires, vient d'être commis dans les environs de l'Hôtel-Dieu. Dans la soirée d'hier, à une heure assez avancée, une ronde de police rencontrait dans la Cité un individu portant sur l'épaule plusieurs châles qu'il cherchait à vendre. Interrogé sur leur légitime possession, il refusa de donner les explications demandées, et les agents, soupçonnant une origine frauduleuse, le conduisirent au poste du Palais-de-Justice, où ils le firent consigner pour être mis le lendemain à la disposition du commissaire de police de la section. Cet individu paraissait en ce moment sous l'influence d'un excès de boissons alcooliques ; il fut placé dans le violon, où il passa la nuit. Ce matin à la pointe du jour il fit appeler le chef du poste, et lui dit avec le plus grand sang-froid : « J'ai été arrêté hier soir sous prévention de vol, cette inculpation est fautive ; mais comme je n'en suis pas moins arrêté, et que la vérité ne peut tarder à être connue, je dois vous dire qu'hier, vers midi, j'ai nettoyé ma femme !... » -- « Entendez-vous par ce mot ? répondit le chef du poste. -- Je veux dire que je l'ai tuée !... » Et, croyant remarquer un signe d'incrédulité chez le chef du poste, il ajouta : « Vous pouvez facilement vous en convaincre, vous n'avez qu'à envoyer à mon domicile, place du Petit-Pont, 6, au troisième ; c'est la maison qui fait l'encoignure de la place et de la rue de la Huchette ; vous serez certain alors que je ne vous trompe pas ! »

Malgré le peu de confiance qu'on aurait pu accorder à une telle déclaration faite avec une indifférence qui devait naturellement faire suspecter sa sincérité, le chef du poste envoya un de ses hommes sur les lieux, et il ne tarda pas à apprendre qu'une femme était en effet étendue sans vie au milieu d'une mare de sang, dans le logement indiqué, et que cette femme était bien celle de l'individu arrêté. Le commissaire de police de la section fut prévenu sur-le-champ. Une enquête fut ouverte et l'on constata bientôt les faits suivants : L'individu arrêté, nommé Antoine S..., âgé de trente-cinq ans, ouvrier cordonnier, originaire du département du Cantal, avait épousé, il y a sept ou 8 ans, une demoiselle Marguerite Roche, ouvrière honnête, laborieuse et économe. Les époux S... étaient venus se fixer à Paris il y a six ans, et depuis dix-huit mois ils demeuraient place du Petit-Pont, 6, avec leurs deux enfants, âgés l'un de six ans, et l'autre de trois. Leur union n'était pas heureuse ; le mari, adonné à l'ivrognerie, dépensait dans les cabarets le produit de son travail, et la femme, malgré son ordre et son économie, était souvent obligée de se priver du nécessaire pour pourvoir à l'entretien de leurs enfants. Après avoir épuisé vainement les moyens de persuasion pour ramener son mari à une meilleure conduite, la dame S... s'était laissée aller aux reproches, et depuis dix-huit mois il se passait peu de jours, sans que les voisins entendissent des discussions plus ou moins violentes éclater à l'intérieur du ménage, discussions toujours provoquées par l'inconduite de S... Hier, vers midi, on avait entendu quelques cris poussés par la dame S... ; ces cris ayant cessé promptement, on avait pensé qu'il ne s'agissait que de l'une de ces discussions presque quoti-

diennes auxquelles on avait fini par s'habituer, et on ne s'en était pas occupé autrement, d'autant plus qu'on avait vu ensuite S... sortir et rentrer à diverses reprises. Cependant, vers neuf heures du soir, on commença à concevoir des craintes sur le résultat de la discussion, car les deux enfants que la mère allait chercher chaque jour à la salle d'asile y avaient été laissés et furent ramenés par l'une des sœurs, qui frappa inutilement à la porte du logement. L'ou dut les conduire ensuite chez une de leurs tantes pour y passer la nuit. Néanmoins, personne dans la maison ne soupçonnait un crime, et aujourd'hui, en apprenant la mort violente de la dame S..., tous les témoins furent stupéfaits.

Antoine S..., conduit sur les lieux pour être confronté avec la victime, a fait connaître avec un sang-froid incroyable les circonstances du crime. Il a raconté qu'hier, vers midi, se trouvant chez lui déjà un peu échauffé par la boisson, il se disposait à sortir lorsque sa femme lui avait demandé où il allait ; il avait répondu que cela ne la regardait pas, et comme elle avait insisté, il s'était armé d'un tranchet et lui en avait porté dans la région du cœur un coup, assésé avec tant de violence que le tranchet s'était brisé dans la plaie. Sa victime ayant poussé quelques cris arrachés par la souffrance, il l'avait saisie par la tête, avait placé une main sur sa bouche, l'avait renversée sur le carreau, puis, avec le tranchet de l'arme qui lui était resté dans la main, il lui avait en quelque sorte scié le cou. Le sang s'était échappé en abondance de ces deux profondes et mortelles blessures et n'avait pas tardé à former une espèce de mare, au milieu de laquelle la victime était étendue sans mouvement. En la voyant ainsi inanimée, le meurtrier, craignant qu'elle ne fût qu'évanouie, l'avait fait rouler sur le carreau avec le pied, et, après s'être assuré qu'elle ne respirait plus, il avait quitté le logement. Dans l'après-midi, il y était rentré, avait enlevé, en présence du cadavre de sa femme, des draps et d'autres linges de ménage qu'il avait été vendre, et, après en avoir dissipé le produit dans les cabarets, il y était revenu au commencement de la soirée prendre les châles de la victime, qu'il avait ensuite cherché à vendre dans la Cité ; c'est en ce moment qu'il avait été arrêté et conduit au poste.

Le meurtrier a raconté tous les détails de ce crime horrible non seulement avec une insensibilité marquée et sans montrer le moindre repentir, mais en ajoutant que si la chose n'était pas faite, il serait prêt à la faire aujourd'hui.

Dans la matinée, l'un de MM. les juges d'instruction et un substitut du parquet se sont rendus sur les lieux et ont commencé immédiatement l'information judiciaire en présence du meurtrier, qui a subi la confrontation et son interrogatoire avec une indifférence absolue. Pendant cette information préliminaire, qui s'est prolongée jusqu'à deux heures et demie de l'après-midi, une foule immense de curieux a stationné sur la place du Petit-Pont et les abords (les rues de la Huchette, de la Bûcherie, les quais Saint-Michel, Montebello et le petit pont de l'Hôtel-Dieu). A deux heures et demie, les magistrats se sont retirés, et le meurtrier a été conduit à pied, par les agents de la force publique, au Palais-de-Justice, dans le cabinet de M. le juge d'instruction, en suivant le quai, le pont Saint-Michel et la rue de la Barillerie. Il a été suivi, pendant ce trajet, par la foule qui proférait des imprécations, il souriait et paraissait fier de se trouver ainsi l'objet de la curiosité publique. Après avoir été de nouveau interrogé par M. le juge d'instruction, il a été envoyé au dépôt de la préfecture de police.

La nouvelle de ce crime a causé dans le quartier de la Cité, de la place Maubert et de la Sorbonne une vive et profonde émotion.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Séance du 7 décembre 1856.

Sommes versées par 31 déposants, dont 4 nouveaux fr. 3,530 00
7 demandes en remboursement » 1,443 53
Les opérations du mois de décembre sont suivies par MM. Réquillart-Desaint et Renaux-Lemerre, administrateurs.

Pour tous les articles non signés, J. REBOUX.

ANNONCES

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE

J. REBOUX

20, RUE NEUVE

Impressions en tous genres pour le commerce

ALMANACS
ET AGENDAS

SPÉCIALITÉ
POUR

CALENDRIERS
POUR 1857

CARTES DE VISITES

Les personnes qui désirent avoir des CARTES DE VISITES bien soignées, sont priées d'en faire la demande le plus tôt possible.

On demande

UN IMPRIMEUR LITHOGRAPHE
au bureau de ce Journal.

On demande

Un GARÇON D'OUVROIR, ayant déjà rempli cet emploi.
S'adresser au bureau de ce journal, (336)

On demande

Un CONTRE-MAÎTRE de filature de laine peignée. — Réponse au bureau de ce journal, sous les initiales W. X. (334)

On demande une FORCE MOTRICE

de 5 à 6 chevaux.
Un emplacement de 12 à 15 mètres sur 6 à 8 suffirait.
Réponse cachetée au bureau de ce journal, sous les initiales X. Y. Z. (400)

Caissier - Comptable

Un homme de 40 ans, très-favorablement connu, désire trouver un emploi de comptable ou de caissier. Il donnera sur ses capacités et sa moralité les meilleurs renseignements.
S'adresser au bureau de ce Journal, 20 Rue Neuve, à Roubaix. (310)

Comptable

Une personne s'occupant, depuis plusieurs années, de la comptabilité d'une maison de commerce de premier ordre de Lille, demande un emploi à Roubaix. On fournira tous les renseignements désirables.
Réponse au bureau du journal, sous les lettres F. B. T. (330)

A vendre UNE VOITURE NEUVE & un bon Cheval normand

S'adresser chez la veuve MAS, marchande de beurre, à Leers (France).
Prix : 500 francs. (335)